



# PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Flash Collectivités 2022- 09

Cayenne, le 21 mars 2022

### Recrutement de volontaires territoriaux en administration - campagne 2022

- Pièces jointes :
  - plaquette de présentation du dispositif aux collectivités
  - formulaire de demande aide VTA
  - charte d'engagement du VTA en administration

Dans le cadre de l'Agenda rural, le gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA) pour renforcer les moyens d'ingénierie au profit des collectivités rurales (communes de – de 20 000 habitants et EPCI regroupant des communes de moins de – de 20 000 habitants que sont la CCDS et CCEG), des syndicats mixtes dont le siège est dans une commune appartenant à un EPCI rural au sens de l'INSEE pour des missions réalisées sur les territoires ruraux, ainsi que des associations fournissant un service aux communes, notamment dans le cadre de postes mutualisés pour plusieurs collectivités territoriales.

Il permet à des jeunes diplômés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+2 minimum d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

L'État accorde au titre d'un abondement du Fonds national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT) une aide de 15 000€ par VTA à la structure accueillante.

Les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour des missions liées aux projets de développements du territoire ainsi que le cas échéant, à la mise en œuvre du plan France Relance en Guyane.

Le dispositif, piloté par l'agence nationale de cohésion des territoires, prolonge pleinement l'accompagnement proposé aux collectivités par la plateforme d'appui aux collectivités territoriales en Guyane et renforcera le lien entre les services de l'État et les collectivités pour favoriser l'émergence et la réalisation des projets d'investissements nécessaires au territoire.

Au regard des besoins d'accompagnement remontés par les collectivités, notamment aux cours des échanges avec la plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), les missions proposées qui seront particulièrement soutenues par l'État sont les suivantes :

-coordination des travaux d'élaboration de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) et du suivi de sa mise en œuvre, en complémentarité avec l'accompagnement proposé par la PACT et/ou l'AFD à la construction ou à la mise à jour des PPI ;

-suivi opérationnel et technique des opérations d'investissement au sein de la commune, en appui de la direction générale des services et/ou de la direction des services techniques de la commune ou de l'EPCI. Cette mission consisterait également à suivre les flux en dépenses-recettes liés aux projets d'investissement afin de fluidifier les remontées de dépenses aux organismes attribuant les subventions.

Si la collectivité souhaite inscrire les missions du VTA en complémentarité avec le partenariat mis en place avec la PACT, une courte formation pratique et gratuite, sur les aspects les plus essentiels de la maîtrise d'ouvrage, pourra être envisagée (rôle des intervenants sur un projet d'investissement, procédures de consultation des entreprises et exécution des contrats de la commande publique, inscription budgétaire des opérations et suivi financier).

Le contrat proposé au jeune volontaire prend la forme d'un contrat à durée déterminée pour 12 à 18 mois (au moins 75 % d'un temps plein, rémunéré au minimum au SMIC). L'employeur peut recruter le VTA sur un contrat de projet. Dans ce cas précis, les offres d'emplois devront être publiées sur la Place de l'emploi public (PEP) sur l'espace numérique commun géré par le centre de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les fiches de postes devront être proposées à M. le Préfet de Région Guyane, délégué territorial de l'ANCT. La plateforme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), prolongement local de l'ANCT sur son volet ingénierie territoriale, est chargée de recenser les demandes des collectivités pour le compte du préfet. Les demandes seront ainsi adressées à l'adresse fonctionnelle [pact-guyane@guyane.pref.gouv.fr](mailto:pact-guyane@guyane.pref.gouv.fr) et en copie à l'ANCT, [vta@anct.gouv.fr](mailto:vta@anct.gouv.fr)